



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-490**

Séance publique du

25 novembre 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20191125- lmc1162269-DE-1-1
Date de signature : 28/11/2019
Date de réception : jeudi 28 novembre 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : MARCHE A 11067 - RENOUELEMENT DU POSTE CENTRAL DE REGULATION DU TRAFIC D'AIX EN PROVENCE - AVENANT N°4 PORTANT AUGMENTATION DU SEUIL DU MARCHE DEDIEE A LA TIERCE MAINTENANCE APPLICATIVE

Le 25 novembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/11/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Ravi ANDRE, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Gaelle LENFANT à Madame Souad HAMMAL, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Liliane PIERRON à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Claude MAINA, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et
Déplacements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2019

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : M. CHEVALIER Eric

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : MARCHE A 11067 - RENOUVELLEMENT DU POSTE CENTRAL DE REGULATION DU TRAFIC D'AIX EN PROVENCE - AVENANT N°4 PORTANT AUGMENTATION DU SEUIL DU MARCHE DEDIEE A LA TIERCE MAINTENANCE APPLICATIVE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n°2011-1344 du 12 décembre 2011, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer le marché relatif au renouvellement du Poste Central de Régulation de Trafic, avec la société SPIE SUD EST. Ce marché se trouve dans sa dernière tranche d'exécution (tierce-maintenance applicative).

Le Groupe SPIE ayant décidé de procéder à la restructuration de ses activités en France, l'activité Transport de la société SPIE SUD EST a été cédée à la société SPIE CITYNETWORKS à compter du 1^{er} janvier 2019. Ce qui a donné lieu à l'avenant n° 3 entériné par la délibération n° DL.2019-89 du 28 mars 2019.

Ne modifiant pas le contenu du marché initial, l'avenant de transfert n'a généré aucune modification substantielle et ne bouleverse pas l'économie initiale du marché.

Aujourd'hui, la mise en service du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) nécessite d'intégrer trois évolutions logicielles dédiées exclusivement au suivi de la régulation de sa circulation en site propre :

- Développement de remontée de défauts..... 7 625 € HT
- Suivi des délais d'approche..... 81 157 € HT

- Automatisation de scénarii de régulation avec mise en place de plans d'actions et diffusions en temps réels sur les panneaux à Messages Variables (P.M.V)	<u>120 000 € HT</u>
TOTAL.....	208 782 € HT

Cet accroissement non prévu nécessite donc aujourd'hui d'augmenter le seuil de la tranche conditionnelle n°2 qui se terminera le 12 juin 2022, pour permettre à la Ville de prendre en compte ce nouveau besoin initié par la Métropole Aix Marseille Provence. De ce fait, le montant de la tranche conditionnelle 2 initiale d'un montant de 126 675,20 € HT sera portée à un montant de 335 457,20 € HT (126 675,20 € + 208 782 €).

Cette augmentation doit faire l'objet d'un avenant N°4 au marché A 11067 par lequel le montant sera porté de 1 634 625,27 € HT à 1 843 407,27 € HT (soit une augmentation de 12,77 % du montant du marché initial). Les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis en séance le 7 novembre 2019 ont émis un avis favorable pour la passation de cet avenant.

C'est pourquoi, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n°4 portant augmentation du montant du marché n° A11067 relatif au renouvellement du Poste Central de Régulation de Trafic à la société SPIE CITYNETWORKS – tranche conditionnelle n° 2 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint aux Marchés Publics, à le signer, ainsi que tout document s'y rapportant ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué à solliciter toute participation financière (subvention, fonds de concours...) auprès de tout organisme public ou privé ;
- **DIRE QUE** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale fera recette des sommes correspondantes.

DL.2019-490 - MARCHE A 11067 - RENOUELEMENT DU POSTE CENTRAL DE
REGULATION DU TRAFIC D'AIX EN PROVENCE - AVENANT N°4 PORTANT
AUGMENTATION DU SEUIL DU MARCHE DEDIEE A LA TIERCE MAINTENANCE
APPLICATIVE -

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



AIX en PROVENCE

LA VILLE

DGAS Etudes juridiques, marchés
publics & patrimoine communal
Direction des marchés publics

**MARCHE DU RENOUVELLEMENT DU POSTE CENTRAL DE REGULATION DU
TRAFIC D'AIX EN PROVENCE**

A 11067

Titulaire : SPIE CITYNETWORKS

AVENANT N°4

Portant augmentation du montant de la Tranche conditionnelle 2

- ARTICLE 1 - CARACTERISTIQUES DU CONTRAT
- ARTICLE 2 – CIRCONSTANCES ET JUSTIFICATION DE L'AVENANT
- ARTICLE 3 – OBJET DE L'AVENANT
- ARTICLE 4 – IDENTIFICATION DES CONTRACTANTS AU PRESENT AVENANT
- ARTICLE 5 - INCIDENCE FINANCIERE
- ARTICLE 6 - AUTRES CLAUSES

Article 1 - Caractéristiques du contrat initial

Marché passé en procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des marchés publics.

Le marché a été notifié à la Société SPIE SUD EST le 17 décembre 2011 pour les montants suivants :

Nature des prestations		Montant€ HT
Tranche ferme	Mise en œuvre opérationnelle du renouvellement du PC de régulation de trafic d'Aix en Provence Tierce Maintenance Applicative	1 206 195,95
Tranche conditionnelle 1	Mise en œuvre de l'interface SAE	14 510,00
Tranche conditionnelle 2	Tierce Maintenance Applicative	126 675,20
Option N° 1	Communication GPRS	-162 803,85
Option N° 2	Caisson rétroprojeté pour synoptique	27 938,50
Option N° 3	Remplacement des contrôleurs de feux	275 983,98

Par délibération n° DL.2019-89 du 28/03/2019, l'Avenant n° 3 a entériné la cession de l'activité Transport de la Société SPIE SUD EST à la Société SPIE CITYNETWORKS à compter du 1^{er} janvier 2019, tel que :

d'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur M. CHAZEAU, Elu Délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° 2015-462 du 16 novembre 2015, rendue exécutoire le 19 novembre 2015.

Et

d'autre part, la société SPIE CITYNETWORKS, immatriculée n° 434 082 395 au RCS de Bobigny, sise, 1/3 Place de la Berline – 93281 SAINT DENIS CEDEX- représentée par Mr Luc SAUZE, en qualité de Directeur Général.

Article 2 – Circonstances et justifications de l'avenant

Aujourd'hui la tranche conditionnelle 2 doit prendre en compte les trois évolutions logicielles indispensables et exclusivement dédiées au suivi de l'intégration du Bus à Haut Niveau de Service au PC.

3 – Objet de l'avenant

Ces évolutions concernent le :

1 - Développement de remontée de défauts techniques et commandes locales dans les plans de feux de zone

Montant : 7 625 Euros H.T

2 - Suivi des délais d'approche BHNS et action sur les variables numériques

Montant : 81 157 Euros H.T

3- Automatisation de scénarii de régulation avec mise en place de plans d'actions et diffusions en temps réels sur les Panneaux à Messages Variables (P.M.V)

Montant : 120 000 Euros HT

Article 4 - Identification des contractants au présent avenant

Le présent avenant est conclu entre :

d'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur M. CHAZEAU, Elu Délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°2015-462 du 16 novembre 2015

Et

d'autre part, la société SPIE CITYNETWORKS, immatriculée n° 434 082 395 au RCS de Bobigny, sise, 1/3 Place de la Berline – 93281 SAINT DENIS CEDEX- représentée par Mr Luc SAUZE, en qualité de Directeur Général.

Article 5 - Incidence financière du présent avenant

Cet accroissement non prévu lors de la passation du marché nécessite donc aujourd'hui d'augmenter le seuil de la tranche conditionnelle n°2 initiale de 126 675,20 Euros H.T à 335 457,20 € HT (126 675,20 € + 208 782 €) pour permettre à la Ville de prendre en

compte les évolutions techniques et logicielles à réaliser jusqu'au 12 juin 2022 pour le bon fonctionnement du BHNS.

1- Développement	7 625 € HT
2- Suivi	81 157 € HT
3- Scénarii de régulation	<u>120 000 € HT</u>
TOTAL H.T	208 782 € H.T
T.V.A	<u>41 756,40 €</u>
MONTANT TOTAL TC 2	250 538,40 € TTC

Article 6 – Autres clauses

Toutes les autres clauses du contrat n°A11067 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant lesquelles prévalent en cas de différence.

Signatures :

Pour la ville d'Aix-en-Provence	Pour la Société SPIE CITY NETWORKS
Fait à	Fait à
Le	Le